

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLANDAGE du 21 novembre 2013

Etaient présents ou représentés : Mrs M.Canepa, Ch. Le Turdu, D. Pavier, JP. Serre,
JP Peagnet, M. Gery, J. Mazalaigue, M. Floret. L Granon

Déclassement de parcelles communales de privé à public :

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de déclasser les parcelles communales du domaine privé au domaine public. Il s'agit des parcelles X 176 à Grimone et la G 552 au Combes. Ces parcelles servent de chemin.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le déclassement.

Activités extra-scolaires RPI Châtillon Menglon :

Suite a la demande de l'école de Chatillon en Diois une participation aux activités extra scolaire est accordée pour la somme de 124 € (31 € par enfant scolarisé).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité .

Travaux de toiture logement communal l'Escavale à Borne :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil en date du 20 juin 2013 et fait part que deux entreprises ont pris part au marché de rénovation de la toiture. L'entreprise retenue par la commission des travaux est la SARL Chaffois et fils pour un montant HT de 27834 €. La durée du chantier est fixée à 1mois à compter de la date de démarrage du chantier prévu fin février, début mars.

Après délibération le conseil accepte ce choix à l'unanimité.

Forfait eau et assainissement pour l'année 2014 :

Mr le Maire propose d'appliquer une augmentation de 1% compte tenu des travaux à réaliser.

- Forfait fourniture eau résident : 120,02 €
- Forfait fourniture eau gîte : 60,01 €
- Forfait analyse eau + UV : 25,64 €
- Redevance raccordement réseau eau : 323,08 €
- Redevance raccordement réseau assainissement : 323,08 €
- Collecte eaux usées : 32,31 €
- Redevance remise en eau après suspension : 10 €
- Redevance pollution eau d'origine domestique 0,28 €/m3
- Redevance pour modernisation des réseaux 0,15 €/m3

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Achat de parcelles sur Grimone :

Mr le Maire propose au conseil municipal l'achat de parcelles de terrain sur Grimone pour divers aménagements. Ces parcelles appartiennent à Mr Alain Lecocq.

- W 5 le moulin et la scie de 2 ha 25a à 900 €
- X 124 et X 127 les rouvières et le moulin de 88 a 30 ca à 530 €
- X 130 les rouvières et le moulin de 32 a à 5000 € avec le béton
- X 146 le serre rond de 38 a 30 ca à 306 €

Le coût total de cette opération s'élève à 6 736 €

La parcelle W 5 peut être rétrocédée à un agriculteur ou une convention pluriannuelle de pâturage peut être faite.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Syndicat Départemental de la Télévision de la Drome :

Mr le Maire donne lecture du courrier du 24 septembre 2013 du SDTD.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Les statuts adoptés lors du conseil syndical du 5 septembre 2013 et applicable au 1^{er} janvier 2014
- Désigne les représentants délégué titulaire D. Pavier
Délégué suppléant M. Canepa

Vente d'une partie de voie communale à Mr Sanchez M. au hameau des Reyssets :

Mr le Maire donne lecture du rapport du commissaire enquêteur en date du 04 novembre 2013 qui stipule ne contenir aucune observation du public. Le terrain sera vendu 20 € le m², les frais de géomètre, du commissaire et d'acte notarié sont à la charge de Mr Sanchez M.

Ordures ménagères :

Les essais du camion de ramassage dans les lieux difficiles d'accès ont été concluant donc le processus de réflexion continu, une réunion sera organisée avec la CCD.

Echange de terrains avec Mr Ph Faure :

Une réunion est prévue au cours du mois de décembre afin de finaliser.

Transport scolaire :

Suite à la réforme des rythmes scolaires et la contrainte du transport RPI Boulc / Glandage lié au transport du RPI Chatillon / Menglon (réduire l'amplitude de la journée de classe), Mr le Maire propose au conseil municipal la possibilité d'étudier un moyen de transport autonome (véhicule 9 places avec chauffeur et aide du Conseil Général). Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Modification de la distribution du courrier par la poste :

A partir de la fin de l'année le courrier ne sera plus trié à Chatillon mais à Luc et la distribution de Boulc et Glandage sera réalisée par un facteur de Lus la Croix Haute. Le conseil municipal demande les mêmes prestations et sera vigilant sur le respect du service public. Une motion sera envoyée à la direction de la poste.

Vitesse des véhicules sur RD 539 à hauteur du Château :

Le conseil municipal demande à Mr le Maire de contacter le service des routes afin de trouver une solution pour réduire la vitesse pour augmenter la sécurité.